



Saisie de véhicule – Audiences (« Krimstock ») à l'OATH

Règle de base

Suite à la saisie, ou prise, d'un véhicule par le NYPD dans le cadre d'une prétendue infraction, le ou la propriétaire enregistré(e) du véhicule, ou la personne qui conduisait le véhicule au moment de la saisie, peut demander à l'OATH de lui restituer le véhicule. L'audience visant à déterminer si le véhicule peut être restitué se tient à la Trials Division (Division des audiences) de l'OATH et s'appelle une audience « Krimstock ».

Remarque : La personne demandant la restitution du véhicule **doit être soit** le ou le ou la propriétaire enregistré(e) ou titulaire du véhicule, **soit** la personne qui conduisait le véhicule au moment de la saisie. Une seule de ces personnes peut faire une demande d'audience à l'OATH, et la préférence est donnée au ou à la propriétaire.

Remarque : Le NYPD peut engager une action en justice devant un tribunal de l'État de New York (distincte de la procédure devant l'OATH) contre le propriétaire du véhicule afin de conserver définitivement la voiture, même si celle-ci est restituée temporairement à la suite d'une audience « Krimstock » devant l'OATH. Cela s'appelle une procédure de confiscation.

Avis de droit à une audience

Au moment de l'arrestation, le NYPD **doit** remettre au conducteur un avis l'informant de son droit à une audience devant l'OATH afin d'obtenir la restitution du véhicule (cet avis est inclus dans le « Vehicle Seizure Form » ou Formulaire de saisie du véhicule). Le NYPD **doit également** remettre au propriétaire enregistré ou titulaire par courrier le même avis dans les 5 jours ouvrables suivant la saisie du véhicule. Si le NYPD échoue à prouver qu'il a signifié cet avis au conducteur ou au propriétaire, cela peut constituer un moyen de défense et un motif de restitution du véhicule.

Programmation de l'audience

Le NYPD **doit** programmer l'audience auprès de l'OATH dans les 10 jours ouvrables *suivant la réception d'une demande d'audience*. La demande peut être faite par le défendeur en remplissant le bas du formulaire de saisie de véhicule.

Remarque : La personne arrêtée, ou le propriétaire du véhicule, peut également exiger une déclaration écrite du bureau du District Attorney (Procureur de district) lui demandant qu'il prouve pourquoi il est nécessaire de conserver le véhicule. Le District Attorney doit fournir une réponse écrite dans les sept jours suivant la réception d'une telle demande et doit également solliciter, dans ce même délai, une « retention order » (ordonnance de rétention) (décision judiciaire autorisant le NYPD à conserver le véhicule) auprès de la Cour suprême de l'État de New York.

Ce que le NYPD doit prouver lors de l'audience « Krimstock » de l'OATH pour refuser la restitution du véhicule

- 1) Il existait une « probable cause » (cause probable) (similaire à un motif raisonnable) pour l'arrestation.
- 2) Il est « probable » que le NYPD remporte un procès pour garder le véhicule.
- 3) Garder le véhicule est nécessaire, car le restituer créerait un risque de perte, de vente, de destruction du véhicule *ou* représenterait un risque pour la sécurité publique.

Remarque : Pour refuser la restitution du véhicule, le NYPD **doit** prouver *ces 3 éléments lors de l'audience « Krimstock » de l'OATH.*

Remarque : La « probable cause » est automatiquement établie s'il y a eu un plaidoyer de culpabilité pour les accusations portées devant un tribunal pénal.

Moyens de défense potentiels

« Innocent Owner » (Propriétaire innocent) – Un ou une *propriétaire* peut demander la restitution du véhicule *s'il ou elle* ne conduisait pas le véhicule au moment de l'arrestation et de la saisie, et *s'il ou elle* n'a pas autorisé ou permis l'utilisation du véhicule pour commettre une infraction pénale.

Remarque : Le NYPD peut tenter de démontrer que le ou la propriétaire véritable du véhicule est le ou la conducteur(trice) arrêté(e), plutôt que le ou la propriétaire enregistré(e) ou titulaire.

« Innocent Co-Owner » (Copropriétaire innocent) – Les *copropriétaires* du véhicule sont également autorisés à être entendus lors de l'audience de l'OATH portant sur la saisie. Un copropriétaire peut demander la restitution *s'il ou elle* prouve qu'il ou elle n'a pas autorisé ou permis l'utilisation du véhicule dans le cadre d'une infraction pénale commise par le conducteur.

Remarque : Ce ne sont que deux exemples de moyens de défense potentiels. Si vous disposez de moyens de défense différents, tels que le non-respect par le NYPD de l'une des obligations légales mentionnées ci-dessus, vous pouvez en discuter avec le juge de l'OATH lors de votre audience « Krimstock » auprès de l'OATH.

Pour prendre rendez-vous avec un agent du Help Center de l'OATH, veuillez nous contacter par e-mail en utilisant ce [formulaire de contact en ligne](#) ou par téléphone au (212) 436-0845 avant votre comparution prévue à l'OATH.

Bronx
260 E.161st Street, 6th FL
Bronx, NY 10451

Brooklyn
9 Bond Street, 7th FL
Brooklyn, NY 11201

Manhattan
66 John Street, 10th FL
New York, NY 10038

Queens
31-00 47th Avenue, 3rd FL
Long Island City, NY 11101

Staten Island
350 St. Marks Place, Main FL
Staten Island, NY 10301